## 1.400 FRANCS DE PRIX

RASSEMBLEZ LES MORCEAUX

400 PRANCE DE PRIX à tous soux qui trouvent la solu-tion du Consours.

QUI LE CHAPBAU ?

## CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

La bando des voleurs do laino

Une huitième arrestation. — Les énouipés font des aveix complets. — Les énouipés font des reconnus par leurs propriétaires M. Duqueme, commissaire de police, chef de la sûveté, a employé toute sa journée du ler janvier, à poursuivre son enquête sur les méfaits de la bande des voleurs de laines, qu'avec les agents de sa brigade, il avait reussi à capturer la veille par un magnifique coup de filet.

Cette enquête a réussi à faire découvrir un huitième inculpé. Cest un ouvrier mouleur bien connu de la police, Joseph Emser, âgé de 21 ans, demeurant rue du Fort, 84. Appelé mardi à midi par le chef de la sûreté, il fut confronté avec Henri Coorevits, le fils du chifonnier du Touquet. Ce dernier recounut formellement en lui un individu, qui était venu, samedi dernier, lui proposer en vente deux balles de laines qui devaient être volées l'une des nuits suivantes. A la vue de Coorevits, Emser ne put dissimuler un certain trouble. Il expliqua qu'îl ne s'agissait pas de la laine volée chez M. Paul Desmettre, à Tourcoing, vol qu'il ignorait prétend-il. Mais il avait décidé, avec un complice qu'il a indiqué, de commettre un vol dans l'usine de la Société anonyme de Peignage. Ce méfait ne resta qu'à l'état de projet. Bien entendu, Joseph Emser a été mis en état d'arrestation. Ce fut cet individu qui vola un parapluie, en septembre dernier, à la ducasse de l'Epcule.

Contrairement à son père qui dit ne rien savoir de l'affaire, Henri Coorevits, racente très sincèrement que lundi matin vers six heures, il reçut la visite de cinq individus, dont Richard Dewaele, Charles Benoist et Fi-ris Duterte, qui vinrent fai offirir quatre balle qu'ils Avaient ainenées sur une voiture à bras, il y en avait deux de laine blanche et du marché et paya le tout 80 france.

Les quatre autres balles retrouvées dans la meison de Jos

Grétry, devaient stre apportées le soir même, ches le recéleur Coorevits. Malheureusement pour la bande, la police de sûreté dérangea cette petite combinaison.

Tous les inculpés avouent, sauf le père Coorevite, comme on l'a vu, et le recéleur Delbar qui raconte qu'Alfred Lapauw, Dewaele, Benoist et Duterte, ont profité de son sommeil, pour introduire la laine che slui, lundi entre quatre dures et cinq heures du matin. Quand il fut réveillé, ils lui dirent qu'un esseu du camion transportant cette marchandise s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui et qu'ils s'était brisé en route, non loin de chez dui démagnent causé.

Bien entendu, le chef de la sûreté ne croit pas un mot de toute cette histoire.

Nous avons dit que parmi les objets saisis au domicile de « Zèphe pouce » se trouvait une jupe apparteant à la femme de Lapauw. Le tissu devait provenir d'une pièce volée sur le camion de M. Desrumaux, messager de Neuville en-Ferrain, qui stationnait, le 12 décembre, rue de la Fosse aux-Chênes. C'était bien exact. M. Victor L. Jancong, l'a reconnu comme lui appartenant. Il avait confié à M. Desrumaux la pièce volée qui mesurait 62 mètres. Le tissu valait i franc le mètre.

Le panier en osier en forme de corbeille trouvé dans la même maison a été reconnu par M. Charles Lima, menuisier, rue de Mouvaux, 76. Il contenait a-t-il dit roo œufs que sa mère lui envoyait par l'entremise de M. Vanholle, messager à Ypres. Le panier n'était jamais arrivé à destination.

Quant aux étheveaux de coton blanc filé, trouvés dans le magasin de chiffons des Coorevits, ils avaient été volés, il y a quinze jours, sous la grande porte de l'établissement de M. Paul Gombert, teinturier, rue d'Alma.

Seules, les lames de cuivre pour dynamos n'ont pas encore été reconnu

## L'ESCROQUERIE A L'ÉCHANGE

Demment on arrive à subtiliser un billet de banque sous les yeux mêmes de la vietime.

Un adroit folou a renouvelé hier mercredi au préudice d'un marchande de la rue d'Alsace, le joil 
soup qui lui avait si bien réussi le 24 décembre 
lernier, à Lille, dans le magasin 24 decembre 
lernier, à Lille, dans le magasin de Mme veuve coup qui lui avait si bien réussi le 24 décembre dernier, à Lille, dans le magasin de Mme veuve Gross, 30 bis rue de Béthune. C'est également chez une veuve, marchande de lingeries et merceries, Mme Piéters, dont le ma-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

**VOLEUR D'AMOUR** par MARC MARIO

paroles.

— Yous possédes, n'est-ce pas, une maison isolée sur le coteau, entre Clamart et Meudon?

« C'est peut-être pour louer, » pensa la veuve, idont la figure s'éclaira, et elle répondit:

— Oui, monsieur. Mais la maison n'est pas si isolée que cela; il y a à côté un établissement qu'est très fréquents l'été, et si c'est pour louer que monsièur et madame.

isolée que cela ; il y a à côté un établissement qu'est très fréquents l'été, et si c'est pour louer que monseiur et madame.

— Non, non, — répondit l'ancien clerc, — je voudrais seulement un renseignement. — Il y a trois ans, vous avies loué cette maison à un jeune mérage qui venait de Paris, n'est-il pas vrai?

— C'est la vérité, — avous Mme Paumelle, — et l'ai de bonnes raisons pour me le rappeler l... la gene dame se trouvait, je me le rappelle fort bien, dans une position intéressante, et elle vennit à Meudon au moment d'être mère.

— C'est bien cala, — dis l'ami de Lucien. — C'est bien cala, — dis l'ami de Lucien. — C'est donc ches voue qu'est né l'enfant?

— Oui, monsieur ; j'ai eu et il e'est même passé, à ce moment-là, quelque chose que je n'ai jamais bien compris.

a ce moment-là, quelque chose que je n'ai jamais bien compris.

— Quoi donc? — interrogee Griffonnier,

— Mes locataires ont disparu un beau jour, sans are prévair la. Ohl je ne peux pas dire qu'ils ont Liminagé à la cloche de bois, puisque j'étais payée

Vous êtes bien madame Paumelle, propriétaire Clamart ?
 — Oui, mons eur, — répondit la veuve un peu interloquée du ton presque comminatoire de ces gasin est situé rue d'Alsace, 9, que s'est présenté vers midi, l'individu en question, dont la mise élégante semblait déceler la plus parfaite honné-

ters midi, l'individu en question, dont la mise degante semblait déceler la plus parfaite honné teté.

Après avoir acheté un mouchoir de poche qu'il paya o fr. 30 centimes, l'inconnu demanda négligemment à la marchande de bien vouloir lui donner, si possible, un billet de 30 francs, en échange d'or ou d'argent. «Il faut que j'envoie cette somme, dit-il, par la poste, à une parente à Bruxelles.» En même temps, il retira d'un porte-feuille une enveloppe jaune, portant deux timbres de 10 centimes ainsi que l'adresse d'une soi-disant parente, faite d'une écriture incorrecte et ainsi libellée. Jeanne Le Mouse rue de Vallelois, 13, à Bruxelles». Il déposa la lettre sur le comptoir, puis il aligna à côté quatre pièces de cinq francs. Cei était habilement imaginé dans le but de gagner entièrement la confiance de la marchande, qui, toujours disposée à rendre service à l'instar de toute bonne commerçante, prit un billet de banque dans son tiroir et le donna à son client de passage.

Oslui-ci le prit puis, très estensiblement, le mis dans l'enveloppe qu'il colla, ouvrant ensuite son pardessus de la main droite, il glissas l'enveloppe dans la poche, mais la retira aussitôt, tandis que de l'autre main il cherchait son porte-monnaie pour verser les 30 francs restant à payer. Successivement tandis que l'enveloppe passait d'une main à l'autre sous les yeux de Mme Piéters, l'habile escroc fouilla toutes ses poches : «Ah l'aspristi, dit-il, j'ai oublié mon porte-monnaie dans le tiroir de mon bureau. Vous permettes, Madame, je cours le chercher... Conserves l'enveloppe avec le billet, je reviens à l'instant ».

L'inconnu déposa en effet, la lettre sur le comptoir, et sortit non sans avoir pris la précaution de ramasser ses quatre pièces de cinq francs laissées sur le comptoir.

toir, et sorbit non sans avoir pris la precaution de ramaser ses quatre pièces de cinq francs laissées sur le comptoir.

Mme Piéters crut tout d'abord que le monsieur était un employé d'une maison industrielle voisine, mais après avoir vainement attendu pendant un quart d'heure le redour de l'inconnu, prise de soupcons, elle se décida à ouvrir l'enveloppe. Hélas l'Elle n'y trouva qu'une large feuille de papier barbouillé d'hiéroglype indéchiffrable. L'escroe en plaçant la lettre dans as poche en avait retiré une autre enveloppe en tous points semblable extérieurement à la première, mais qui ne contensit plus les billet de banque.

La pauvre dame désappointée n'eut d'autre ressource que de porter plainte au commissariat de police du ler arrandissement. Voici le signalement de cet adroit filou : paraissant gég de 38 à 40 ans, taille au-dessus de la moyenne, moustaches brunes, causant très bien le français mais le prononçant sec un accent flamand ; est vêtu d'un pardessus foncé, d'un gilet fantaisie, ganțe de noir, porte un noulard de soie blanche, un chapeau rond en feutre noir.

L'ENTENTE ENTRE LES COUVERNE-MENTS FRANÇAIS ET PORTUGAIS POUR LA PROTECTION RÉCIPROQUE, EN CHINE, DES MARQUES DE FABRIQUE ET DE COM-MERGE. — M. le président de la Chambre de Commerce de Roubaix a reçu la lettre suivante :

Paris, le 31 décembre 1906.

N Monsieur le Président de la Chambre de Com-merce de Roubaix,

» Monsieur le Président,

ressortisants des ueux pays.

\*\*Les termes de octre enterne sont indiqués duns la réponse ct-sares que S. E. M. Luiz de Mugallases, ministre des Anances Ebrangures de Portugal, a faite aux ouvertures de M. Grimmat, charge d'anaires de France à Liebonne;

\*\*Liebonne, le 13 juillet 1906.

nistre des Alianes Etrangeres de Portugal, a faite aux ouvectores de M. Grunnate, chargé d'alianes de France à Lasbonne, le 13 juillet 1006.

> Par une lettre en date du 13 juillet, vous avez bien vouls me faire commatre que le Gouvernement de la République française, destrant se mattres d'accord avec les Gouvernements étrangers en vue d'assever la protection récipaque des narques de fabrique et de commerce en Unine, vous a caragé de communiquer au Gouvernement reyst une declaration aux termes de la guelle :

> 1' Les tribiaturs consulaires français en Chine sont compéteurs pour juger toute demands relative aux consulaires français en Chine sont compéteurs pour juger toute demands relative aux consulaires par d'es resportisants français d'announce contintes par d'es resportisants français d'announce contintes par d'es resportisants français d'announce contintes par d'es resportisants français d'announce de diabent enregistarée en France par la loi du 23 juin 1857, modifice dans quelques détails par les dits tribunux de prenières instance et en appel par la Cour de Suigon;

> Lo dout de proprété des marques de fabrique et de commerce est réglé en France par la loi du 23 juin 1857, modifice dans quelques détails par les lois du 25 novembre 1875 et du 3 mai 1890.

> Informé de cette declaration et afin de réaliser l'accord ainsi poursuivi en cette matière par l'un et feurar par par la commerce est réglé en France par la loi du 23 juin 1857, modifice dans quelques détails par les lois du 25 novembre 1875 et du 3 mai 1890.

> Informé de cette declaration et afin de réaliser l'accord ainsi poursuivi en cette matière par l'un et feurar pays, l'ai soin de vous déclarer à mon tour que le Gouverneme de Chelaration de des résorties et le bribunal de Con pour les récours en appel onnaftront de toute requête dont ils seraient sont seraient de l'accord les réplices et le bribunal de Con pour les recours en appel connaîtront de toute requête dont l'a seraient de l'allement de les pours les recours en appelés à appliquer dans

d'avance pour six mois ; mais c'est bien drôle tout de même, car ils ont laissé toutes leurs affaires.

de même, car ils ont laises toutes leurs effaires.

— Et depuis vous n'avez plus revu ces personnes? — questionna encore l'ancien clerc. — Cette dame n'a jamais reparu dans le pays?

— Jamais, monsieur, — déclars la veuve, — et on dirait que ces gens ont porté la guigne à ma maison!— Figures-rous que je n'ai pas trouvé à la louer depuis cet événement-là.

— Insista Griffonnier sans entendre les déléances de la propriétaire. — Vous n'avez rien entendu dire au sujet de l'enfant de cette dame? Vous ne saves pas à qui elle l'a confié?... Elle doit l'avoir placé chez quelqu'un... mis en nourrice?...

— Un enfant?... — s'étonna la propriétaire.

— Un enfant?... — s'étonna la propriétaire.

— Un l'enfant qui est né dans votre maison.

— Un enfant P... — s'étonna la propriétaire.
— Oui, l'enfant qui est né dans votre maison.
Quelqu'un du pays ne l'aurait-il pas recueilli lorsque ce monsieur et cette dame ont disparu?
— Commentl,,, — s'étria la veuve Paumelle. —
Alors cette dame n'aurait pas emmené son bébé avec elle?

Alors cette dame n'aurait pas emmené son bébé avec elle?...

Nous ne savons pas, — dit Griffonnier, — l'enfant a disparu le même jour que sa mère et il est de votre intérêt, et même de votre devoir, de donner à la justice tous les renseignements de nature à permettre de le rotrouver.

— Hélas! mon bon monsieur, je ne sais rien du tout, — assura la bonne femme un peu apeurée. — Je ne savais même pas que mes locataires étaient partis, quand un jour on est venu me dire que ma maison paraissait abondonnée... J'y suis allée et, en effet, j'ai trouvé tout ouvert, tout en désordre et plus personne... Alors j'ai fermé la porte, et voilà tout...

— C'est bien étrange! — dit alors Mmo de

Cest bien étrange! - dit alors Mme de

reuse.
- Oh! mais, attendes done! -- reprit vivement

la propriétaire, sous le coup d'un souvenir.
Voils que je me rappelle que que chose!

— Dites vite...! — fit l'ancien ciero.

— Quel gues jours après que mes locata

Favrens

Le Directeur de POjfice National de la Propriété
Industrielle : E. Barrott,
GONFÉRENCE MUTUALISTE. — Les cartes
pour assister à la conférence de M. Victor Dubron, chevalier de la Légion d'honneur, avocat à
la Cour d'appel de Douai, organisée par la Mutuelle Nadaud, la Mutualité Maternelle, les Jardins Populaires, seront distribuées aux mutualistes dimanche prochain, 6 janvier de dix heures
du matin à une heure de l'après-midi au siège de
la Mutuelle Nadaud, chez Mme veuve Lapie, 2,
boulevard de Strasbourg.

BANS LA CYMNASTIQUE. — Notre conci-

la 'Mutuelle Nadaud, chez Mme veuve Lapie, 2, boulevard de Strasbourg.

BANS LA CYMMASTIQUE. — Notre concitoyen M. Albert Dubocage, officier d'Académie, vice-président de la société de gymnastique «L'Ancienne», vient d'être nommé, au cours du congrès qui s'est tenu dimanche dernier à Lille, trésorier de l'Asociation régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, en remplacement de M. A. Gosset, ingénieur au Cateau, décédé. M. Paul Debeurne, officier d'Académie, président de la « Gauloise» de Wattrelos, prend au Comité central la place qu'occupait précédemment M. Dubocage.

L'Association Régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais compte à l'heure actuelle 122 sociétés et plus de quinze mille membres.

Nous donnons dans la chronique sportive, la composition du Comité central, élu pour trois ans, renouvelable par tiers.

UN SOLDAT ARRÊTE POUR COUFS ET REBELLION ENVERS LA POLICE. — Cet individu peu recommandable, ancien déserteur et expulsé de Belgique, dont le casier judiciaire est orné de plusieurs condamnations, se nomme Arthur Baudoin, et demeure rue de Béthune, 1. Accomplissant son service militaire au to2º régiment d'infanterie à Verdun, il n'a pas été, en raison de ses punitions, libéré avec sa classe, et il lui reste encore un mois de « rabiots à accomplir.

A l'occasion de la nouvelle année, Baudoin était revenu en permission à Roubaix. Mardi vers onze heures et demie du soir, à l'angle des rues de l'Alma et de l'Avocat il se mit à brutaliser une jeune fille qui l'accompagnait, mais aux cris pous-sés par cette dernière, l'agent de police Marienne, du qe arrondissement, approcha pour mettre fin à la scène.

Le militaire laissa aller sa compagne qui prit la Le militaire laissa alier sa compagne qui prit la qui l'invitait à rentrer chez lui, il le saisit soudain par le collet. Peu après les deux adversaires roulè-rent sur le sol. Deux autres agents, MM. Lecomte et Wième, présents dans la rue, accoururent à l'aide de leur collègue dont la tunique a été forte-ment déchirée. Eux-mêmes furent l'objet des vio-lences du militaire, qui est doué d'une force peu commune, et que son ivresse avait mis dans un

M. Lache, commissaire de poice, a fait remettre en liberté provisoire mercredi matin cet individu qui a repris la direction de Verdun. Un procès-verbal qui sera transmis à l'autorité militaire, lui a été dressé pour coups et rébellion.

ARRESTATION D'UNE SERVANTE POUR vol. — Une jeune fille de 24 ans, Jeanne Cuvelier, demeurant actuellement en garni, à l'estaminet de M. Pétrieurs, boulevard Gambetta, 200, vient d'être mise en état d'arrestation sous l'inculpation de détournement de comestibles au préjudice de M. Dehon qui tient l'épicerie centrale à l'entrée de la rue Saint-Georges

part des marchandises turent à ameurs retrouvées dissimulées sous son matelas. Jeanne Cuvelier, qui est originaire de Roubaix, a avoué son indélica-tesse et a été dirigée sur Lille.

est originaire de Roubaix, a avoué son indélicatesse et a été dirigée sur Lille.

UNE CHUTE CRAVE. — Un ouvrier employé au service de M. Dubois, camionneur,
soulevard de Strasbourg, a été victime d'un accident assez grave, mercredi vers dix heures du matin, tandis qu'il était occupé à décharger une voiture à la gare aux marchandises de Roubaix-Wattrelos. Monté sur un camion, dit cou-de-cygne,
l'ouvrier, M. Petit, fut impuissant à retenir une
balle de déchets et avant que ses camarades ne
l'eussent saisie, pour la faire tomber sur le wagon,
son poids entraina l'ouvrier, qui vint s'abattre sur
les montants du siège et de là sur le sol. M. Petit
se plaignait de très vives douleurs au côté gauche. Par les soins d'un surveillant, M. Boitel, il
fut ramené chez lui rue Fourcroy, cour Boussemart, en voiture de place, et y reçut les soins de
MM. les docteur Dupré et Debuchy. Un épanchement sanguin considérable s'était déclaré au côté;
en outre, il est probable qu'une fracture de côte
se soit produite. Le blessé devra subir deux mois
de repos.

UN ACTE DE MALVEILLANCE. — Deux in-

jividus qui passaient rue de Lannoy hier vers deux neures du matin, conçurent la stupide idée de bri-ser l'un des volets et la vitrine du magasin de M, lérôme Taccoen pâtissier au numéro 34 bis, de tette rue. Un volsin les aperçut qui fuyaient, leur

étaient partis, il est venu chez moi, à Clamart, un gamin quo je ne connaissais pas... un petit tout barbouillé qui venuit de Paris et qui avait, m'at-il dit, une lettre à remettre à la jeune dame qui logeait chez moi. Il venait de la maison, n'avait trouvé personne, et il m'a dit que si cette dame revenait, j'en prévienne tout de ¶ ite une autre dame qui demeure... attendes donc... je sais que c'est à Paris, ma's je dois avoir encoré son adresse chez moi i... Si vous voulez remonter jusqu'à C'amart, je vous la donnerai.. ça pourra peut-être vous servir... car enfin cette dame de Paris doit la connaître...

Il n'y avait pas à bésiter et il fut convenu qu'on

allait retourner chez la veuve.

Mmo de Favreuse était déjà sur le seuil quand elle rentra vivement et, prenant Griffonner par le bras, elle lui dit à voix basse:

— Attendons un instant l...

La sage-femme paraissait fort émue, et l'ancien clerc la regardait avec surprise.

Ils étaient rentrés dans l'allée de la maison et Mme de Favreuse ajouts, toujours tout bas:

— Penchez-vous un peu et regardez là, à dioite l...

Griffonnier obéit et regarda à son tour dans la direction indiquée par la mère de son âmi.

— Mais c'est M. Laroche ! — murmura-t-il. — Est-ce que, par hasard, il chercherait l'enfant lui aussi ?... Qui diable a pu le diriger par ici et le mettre sur la trace ?...

La veuve Paumelle, derrière ses viaiteurs. Atait

La veuve Paumelle, derrière ses visiteurs, était tout interloquée de ces allures étarnges : mais, dans sa conviction, Griffonnier était un homme ap-partemant à la police ou à la justice, et elle com-

rit d'instinct qu'elle n'avait pas à intervenir. Aussi

fit-elle pas une observation et elle rentra dans chambre de son neveu pour mettre son chapeau

L'ancien clere suivait d'un mil attentif la mar-che de M. Laroche et du docteur, car c'étaient

et son manteau.

coup fait, vers la rue des Longues-Haies. On nesait in cette effraction a été accomplie au moyen
de pavés ou avec une barre de fer. La vitrine quiune superficie de deux mêtres carrés devra être
entièrement remplacée. Les dégâts couverts par
une assurance sont évalués à 150 francs.

POUR ETRENNES, vous ne pouvez mieux offrir
qu'une machine parlante à disques « ODEON »
Maison Serésel, 138, Grande-Rue, Roubaix.

VOL D'UNE CHARRETTE. — Un malfaiteur
jusqu'ici inconnu a dérobé à la faveur de l'obscurité, une voiture à bras appartenant à Mme veuve
Busschaert, négociante en laines, rue de la Chapelle-Carette. La charrette se trouvait dans cette
rue en face de l'habitation de Mme Busschaert.

UN CABARTET INHABITE DEVALISE. — Des

UN GABARET INHABITE DEVALISE. - Des cambrioleurs ont pénétré par effraction, durant la nuit de mardi à mercredi, dans un estaminet inha-bité, situe frue des Longues-Haies, 280, et ont en-levé une pompe à bière en cuivre, six mètres de tuyaux en étain, une glace et une boîte à dès, le tout estimé 70 francs.

tout estimé 70 francs.

C'est en entrant mercredi matin dans le débit que les nouveaux cabarctiers qui ont l'intention de le reprendre, ont constaté le vol, accompli au préjudice du brasseur M. Gaston Rassez, de Lys. Les malfaiteurs sont arrivés dans la maison en fracturant la porte de l'arrière-cuisine donnant du côté d'une cour voisine.

Coté d'une cour voisine.

UNE BALLE DE LAINE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Mecreredi, M. Moulard, 20 ans, rue de l'Abbaye, a trouvé, à l'angle de cette rue et de la rue de Paris, une balle de laine, pesant 120 kilogs. Déclaration de cette trouvaille a été faite à la police. Est-ce une balle de laine volée ou tombée d'un chariot? L'enquête l'établira, sans doute.

L'IVRESSE. — Sous ce titre nous avons dit que procès-verbal avait été dressé pour ivresse et tapage, à M. L... P... rue de Crouy, 10, à Roubaix. M. L... P... nous prie d'indiquer qu'aucun procès-verbal n'a été rédigé à sa charge.

E. WERNER, Josillier-Orfèvre. — Corbeilles de Mariage. — 4.23, rue Nationale, Lille. 144

ENTERREMENT DU JEUDI 3 JANVIER 1897. — M. Henri Balza, dix heures et demie, égilse Saint-Martin, à Croix.

OBITS DU MEME JOUR. — Mile Louise Stonn paut

A Croix.

OBITS DU MEME JOUR. — Mile Louise Stopin, neuf heures et demie, église du Sacré-Ceur. — Mme Carlos Cordonnier, née Anna Wibaux, dix heures, église Saint-Pierre, à Croix.

#### CROIX

UNE TENTATIVE DE CAMBRIOLACE, dont le ou les auteure sont restés incomnue jusqu'ici, a été tentée, mardi soir, au domicile de M. Armand Pelegrin, marchand de journeux, rue des Ogiers, carrière Setosse, à proximité du cimetière.

Vers buit heures et demie, Mme Pelegrin apercevait, dépassant le mur de clôture de sa demure, du côté du, sentier du cimetière, la tête d'un individu qui, se voyarté découvert, disparut bientôt.

Le matin, à son réveil, Mme Pelegrin inspecta la cour de sa demeure et découvrit, sur un tonneau adossé au mur, des tracca laissées par des chausaures emprennées d'argile.

Roussant plus lois ses recherches, elle aperçuit aux cher patient est en la cour de manure de de cassée et une autre de cassée et une

# LANNOY

NOUS RECOMMANDONS spécialement l'Huile le foie de morue de la Pharmacie Frémont, de Leers France). Cette maison ne vend que des produite de cremière marque et à des prix très modirés. 16916

CYSOING

BOUVINES

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Ces jours derniers, un jeune domestique de ferme,
rescaux-Oliver, cultivateur à Bouvines, jouais avec un
camarade de son âge, fit une chûte et se blesse grièvement dans la région hombure. Le jeuure homme, craignant d'être ervondé per son patron, négliges de se faire
soigner. Le lendemein matin, il se trouvait dans l'impossibilité de se lever. M. Marcescaux apprit alors de lui,
qu'il s'était blessé à la jambé en soulevant un panier de

### UN JOLI COFFRET EN BOIS recouvert de moire et pouvant servir de boîte à mouchoire, de boîte à bijoux, de boîte à euvrage et contenant :

100 CARTES ET 100 ENVELOPPES

est donné en prime aux lecteurs du « JOURNAL DE ROUBAIX » pour le prix de 1 175

LE COFFRET SEUL VAUT CE PRIX. On peut remettre les commandes à nos vendeurs Grande Pharmacie II. Couvreur

32, Rue Neuve, Roubalx Grippe, rhume, toux, bronchites, guéris par sirop et pâte des 24 heures. 16957d

## WATTRELOS

LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE ET DES
ADJOINTS. — Le Maire de Wattrelos vient de
prendre l'arrêté suivant:

« Nous, Maire de la ville de Wattrelos, en vertu des
pouvoirs qui nous sont conférés par l'article 82 de la
loi du 5 avril 1884, dite « loi municipale »;

» Arrêtons les dispositions comprises au tablesu ciarrêts en ce qui concerne:

»1' Les fonctions que nous voulons nous réserver spécialement!

bien eux qui vena ent de paraître, continuant à l'aventure les recherches commencées le matin.

l'aventure les recherches commencées le matin.

Les voilà qui entrent chez le marchand de vin
sur la place, — dit-il à Mme de l'avreuse. — Il
faut savoir au juste ce qu'ils veulent. Allez seule
à Clamart chez la proprictaire, et quand vous avent rez l'adrese qu'elle nous a prom's, vous rentreres
directement chez vous, où j'irai vous rejoindre. —
Je vais rester pour surveiller M. Laroche.
La veuve Paumelle reparut à ce mement et

La veuve Paumelle reparut à ce moment, et comme cela venait d'être convenu, la mère de Lucien accompagna la veuve chez elle, en évitant de passer devant l'établissement où venaient d'entrer M. Laroche et le docteur.

L'ancien clerc sortit à son tour et alla s'embusquer au bord de l'eau, derrière le ponton des bateaux-mouches, d'où il pouvait surveiller la porte du marchand de vins.

— Cependant il m'avait bien semblé... et je pen-sais qu'il était venu vous faire des offres de ser-

sais qu'il était venu vous annu voulaient aimple-vice.

— Non, ces deux messieurs voulaient aimple-ment un renseignement; l'un des deux, le gros court, est un médecin, car l'autre l'appelait do-teur, — ils cherchent, paraît-il, une jetne femme qui aurait habité par ici il y a troia ans.. Mais comme je ne suis installé que depuis l'année der-nière, je n'ai pas pu les renseigner.

» R. Les fonctions que nous voulons dé décialement à cineum de nos deux adjoints

pleinament à chacum de nou deux adjoints; d) à l'un di floutre conjointensim !

2. Astributions apriciales de M. Joseph Thérin, mairest America far. — Nous nous sieus vom les attributions generales et de l'occasion pendente des services menacioneux; nomination du personnel.

2. Astributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint ?

3. Ant. 2. — Nous déléguons M. Louis Leuvidan, pramitée adjoint, sous fontaises personnel se attributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint ?

3. Astributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint ?

3. Astributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint ?

3. Astributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint ?

4. Astributions de M. Lovie Leuvidan; les adjoint propiets de la confessa de pratute; sous propiets de la confessa de placement de pratute; sous propiets de la comment de placement confessa pratute; sous propiets de la comment de placement propiets de la comment de placement propiets de la comment de placement propiets de debts de lois
2. Astribution de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

3. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

3. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

3. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

4. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

5. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint.

6. Astributions de M. Pierre Disaluin, deuxième adjoint, deuxième adjoint, sux fonctions relevant des services auvient des services de montes de place; contente de marques de rouse de rouse de rouse de place; de consent sux en l'ambient de la confessa de rouse de rouse

» Le Maire, Joseph Thirlin.»

» Le Maire, Jossen Terenit.»

ACCHDENTS DU TRAVAIL. — A la fileture Brievre et Bazin, un graiseur de laines, M. Westeest al lifest, 40 ans, demeusunt à Roubaix, boul. de Metz, 83, a gliese et s'esc blessé à la jambe guache, 10 à 12 jours de repos. — A la blaschisserie Henri Labbe, une ouvrière Marthe Deschamps, demeurant rue du Laboureur, a'est blessée au niveau de la région lombaire; 6 jours de repos. — Un journalier de l'établissement G. Hunche et H. Lecaronfi, rue de l'Alms, à Rorbaix, M. Edouard Margry. 40 ans, demeurant rue Archimède, cour Chquet, 4, Roubaix, s'est blessé à l'index drois en déchargeant un gazonetire chez M. Deschamps, fe-bricant de colle, route de Leurs, à Wastrelos; 10 jours de repos. — Chez M. Haustrate et Cle, un ouvrier, M. Haustrate et Cle, un overier, M. Edouard de Delevouré. Inburerne, 48 ans, demende de fee; 10 l'elevouré. Inburerne, 48 ans, demende de fee; 10 levenuré inburarde de brieves à Wattrent à Wattrelos, cont des Clutleaux, a reçu sur la main, un cemble dans lequel se trouvait un clou, 10 jours de repos.

#### DÉCORATION ET AMEUBLEMENT ARTISTIQUES Ferdinand VANDENBEUSCH-HEL 66-68, rue Saint-Etieune, 66-68 Vitrine d'Exposition : Stbis, r. Sationale LILLE

TOURCOING

La décoration de M. Lecomte, adjoint

Notes biographiques. — Manifestation de sym-

Notes biographiques. — Manifestation de sympathie

Nous avons annoncé, mardi matin, que M. Lecomte, premier adjoint au maire, était nommé chevalier de la Légion d'honneur. Voici sur le nouveau légionnaire quelques notes biographiques:

M. Lecomte est né à Mouvaux, le 4 septembre 1853. Après avoir fréquenté l'écox primaire de sa ville natale, il termina ses études à l'Ecole de commerce de Roubaix. A 20 ans, M. Lecomte fut appelé au 28c régiment d'artillerie à Vannes (Morbihan). Il en sortit maréchal des logis chef, proposé et maintenu pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Libéré du service militaire, en 1878, M. Lecomte vint résider à Tourcoing où, en qualité de comptable, puis de directeur, il fut employé durant 22 ans, chez MM. Rombeau et Monnier, industriels.

C'est en 1860 que, pour la première fois M. Lecomte se présenta aux élections municipales sur la liste municipale et obtint au scrutin de ballottage du 10 mai 7.163 voix. Nommé premier adjoint, M. Lecomte, a, dans ses attributions, l'état-civil, la police, l'hygiène et la salubrité, l'établissement des bains, les affaires militaires, les sapeurs-pompiers et les travaux ununicipaux. A ce tirre, il a contribué à l'embellissement de la Ville et aux grands travaux entrepris, en ces derniers temps, En l'absence de M. Dron, il remplit en outre les fonctions de premier magistrat de la ville.

En 1900, M. Lecomte quitta sa situation dans l'industrie pour s'occuper uniquement des affaires municipales.

En plus de ses fonctions de premier adjoint, M. Lecomte est depuis 1808 administrateur du Lvcée:

municipales.

En plus de ses fonctions de premier adjoint, M.
Lecomte est depuis 1898 administrateur du Lycée;
il est délégué cantonal de Tourcoing, et pendant
plusieurs années, il fut président du groupe des
délégués du canton nord.

En 1901, M. Lecomte fut nommé officier d'académie

démie.

M. Lecomte est en outre vice-président de la

- Je me serais trompé, - fit Griffonnier. -

— Je me serais trompé, — fit Griffonnier. — Je vous remercie.

Il pays son verre et sortit. Il savait ce qu'il désirait apprendre, et, prenant le sentier Obeuf done il gravit la pente roide et les interminables escaliers, il revint à Meudon et regagna immédiatement le domicile de la sage-femme.

Mine de Favreuse n'était pas encore rentrée, et l'ancien notaire mit, en l'autendant, son ami au courant des démarches faites depuis le matin. Il lui apprit aussi la rencoutre de M. Laroche, en compagnie d'un médecin.

— Tu vois que j'avais raison ? — conclut Griffonnier. — Ton beau-père n'est pour rien dans la disparition de l'enfant l... il ignorait la maternité de sa fille, et il est certain qu'il recherche aujourd'hui l'enfant dont je lui ai moi-même rénite ue sa nie, et il est certain qu'il recherche aujourd'hui l'enfant dont je lui ai moi-même révélé l'existence. Mais à la façon dont il s'y prend, on voit bien qu'il n'a pas d'indice certain, et je crois que nous réussirons avant lui, très probable-

du marchand de vins.

Bientôt le père de Jeanne et M. Desvallières sortirent, et quand ils se furent éloignés, Griffonnier, entrant à son tour dans le débit, se fit servir un verre sur le comptoir.

— Je ne sais pas si je me trompe, — dit-il au marchand de vin, — mais il me semble connaître l'une des personnes qui sortent de ches vous. Estce que ce n'est pas un M. Laroche, un marchand de liqueurs

— Ma foi, monsieur, je ne pourrais pas vous dire, — répondit le débitant, — c'est la première fois que je vois ces deux mesieurs ; ils ne sont pas d'ici. rois que nous reussirons avant lui, très probablement.

Mme de Favreuse rentra sur ces entrefaites.

— Voilà l'adresse de cette dame, — murmuratelle en tendant à Griffonnier un papier jauni:

— Mme veuve Landry, 25, rue des Bernardins,—lut à haute voix l'ancien clero.

Lucien tressaillit.

Ce nom et cette adresse, c'étaient ceux du malheureux garçon de recettes dont le vol avait cause le suicide.

— Tu connais ce nom ?... — demanda Griffonnier.

nier. Tu connais ce nom ?... — demanda Griffonnier. — Parbleu!... Mais voilà ce qui est clair ! —
répondit le misérable. — Cette veuve Landry étais en relations avec Jeanne!... c'est à elle qu'elle a
confie notre enfant, c'est évident!...

Il raconta alors à sa mère et à Griffonnier, qui
l'écoutaient avec le plus vii întérêt, tout ce qu'ilsavait des rapports de Jeanne avec la famille Landry dont elle s'était censtituée la protectrice.

(d suivre)

Après o tement,

Un aud